

Procès verbal

Le jeudi 05 mars 2026 à 14 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Nadine MONGE.

Secrétaire de la séance : Danièle LEBAILLIF

Présents : Nadine MONGE, Thierry BIZOUARD, Stéphane ARCHINARD, Christian LAMBERT, André POULET, Danièle LEBAILLIF

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Vote du compte financier unique 2025 : budget principal - Délibération
- Affectation des résultats 2025 : budget principal - Délibération
- Vote du Budget primitif 2026 : budget principal - Délibération
- Vote du pourcentage de fongibilité des crédits; budget principal - Délibération
- Etat 1259, Taux d'imposition 2026 - Délibération
- Vote du compte financier unique 2025 : budget annexe - Délibération
- Affectation des résultats 2025 : budget annexe - Délibération
- Vote du Budget primitif 2026 : budget annexe - Délibération
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX (N° DE_003_2026)

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, suite à l'augmentation des taux en 2025, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux en 2026, ils restent comme suite :

- taxe d'habitation : 13.82 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.10 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.73 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.82 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.10 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.73 %

- **CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération : ajournée

Délibération sur le budget primitif - SAINTE-CROIX BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT 2026 (N° DE_004_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SAINTE-CROIX BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SAINTE-CROIX BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 261 032

En dépenses à la somme de : 261 032

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	162 549,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 500
014	Atténuations de produits	3 550
042	Section à section	22 966
66	Charges financières	1 944,63
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		197 510,14

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	153 527,46
042	Section à section	12 565,74
70	Ventes produits fabriqués, prestations	31 200
75	Autres produits de gestion courante	216,94
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		197 510,14

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	12 565,74
16	Emprunts et dettes assimilées	9 895,11
21	Immobilisations corporelles	3 500
23	Immobilisations en cours	37 561,01
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		63 521,86

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	38 784,91
040	Section à section	22 966
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 770,95
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		63 521,86

ADOPTE A LA MAJORITE

Délibération : ajournée

Délibération sur le budget primitif - SAINTE-CROIX BUDGET PRINCIPAL 2026 (N° DE_005_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SAINTE-CROIX BUDGET PRINCIPAL,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SAINTE-CROIX BUDGET PRINCIPAL pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 417 050,38

En dépenses à la somme de : 417 050,38

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	166 145
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 685
014	Atténuations de produits	24 812,66
023	Virement à la section d'investissement	13 613,92
042	Section à section	129
65	Autres charges de gestion courante	152 921,68
66	Charges financières	670
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	390 977,26

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	250 007,39
042	Section à section	157
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 845
73	Impôts et taxes	19 215
731	Fiscalité locale	42 230
74	Dotations et participations	64 684,63
75	Autres produits de gestion courante	5 838,24
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	390 977,26

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	427,57
040	Section à section	157
16	Emprunts et dettes assimilées	2 337,55
204	Subventions d'équipement versées	11 550
21	Immobilisations corporelles	6 000
23	Immobilisations en cours	5 601
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		26 073,12

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	13 613,92
040	Section à section	129
10	Dotations, fonds divers et réserves	729,2
13	Subventions d'investissement	11 601
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		26 073,12

ADOPTE A LA MAJORITE

N'ayant pas le CFU définitif nous ne pourrons pas voter :
le CFU des 2 budgets, l'affectation des résultats pour les 2 budgets et le taux de fongibilité.
Le vote est reporté à un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance 16H30

Délibération : adoptée

Nadine MONGE
Président de séance

Danièle LEBAILLIF
Secrétaire de séance

